



EXTRAIT DES PROCES-VERBES
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mardi 23 septembre 2025**

Délibération N°2025 - 43
**Modification de la délibération n°2025-08 relative à la participation du SM/PNRM
à la Protection Sociale Complémentaire - PSC**

Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**
Secrétaire de séance : **Monsieur Emile GABRIEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 23 septembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux in extenso des Comités du 09 avril 2025 et du 18 juin 2025

Finances

2. Demande d'autorisation exceptionnelle de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement
3. Subvention 2025 au COS/PNRM
4. Contribution 2025 des Membres du SM/PNRM

Ressources Humaines

5. Création et modification de postes
6. Modification de la participation employeur à la Mutuelle Santé au 1^{er} janvier 2026
7. Participation à la convention CNAS au 1^{er} septembre 2025

Directions

8. **Biodiversité** : Phase 2 du projet ACI LINEA – « réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la Caravelle ... »
9. **Grands Projets** : Validation du plan de financement pour le confortement des ruines du Château DUBUC - Etudes de diagnostic et APS
10. **Animation** : Validation de la non-refacturation des salaires liés à la mise à disposition de personnel auprès de l'Association des Amis du PNRM

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mmes N. ACCUS ADAINE – MA. RAVIN - Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses-d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne-Vert) – Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand-Rivière) - Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne-Rouge) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) – Mme MJ. LAMIN (Saint-Joseph) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr F. ISMAIN (CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) à Mr J-C VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) à Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr E. JULIAT (Schoelcher) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr C. PALIN (Trinité) à Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote)

→ **Communautés d'agglomérations** : Mr B. BIROTA (CAPNORD) à Mr R. DULYMOIS (Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames : S. NORCA – L. BEAULIEU – F. CARIUS – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – Messieurs : N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J.-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.

→ **Communes** : Mr B. BABIN (Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case-Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomérations** : Mr JF. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absentes excusées : Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) - Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (CACEM)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	24
Procurations	07
Exprimés	31
Vote	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstentions :	
Date de la convocation :	
16 septembre 2025	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif à la participation des employeurs publics à la PSC dans la fonction publique territoriale
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Vu la délibération n°2025-15 en date du 09 avril 2025 portant vote du Budget Primitif 2025 du Budget Principal,
- Vu la délibération n°2025-08 en date du 12 mars 2025 approuvant la mise en place d'une participation du Syndicat Mixte du PNRM à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) couvrant les risques santé et prévoyance des Agents du Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant que, cette délibération fixait une entrée en vigueur de la participation employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le volet Santé.

Considérant que, toutefois, pour des raisons budgétaires et techniques (temps nécessaire à la finalisation des procédures de transmission des attestations de contrats éligibles par les agents), il apparaît nécessaire de reporter la date effective de mise en œuvre.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Approuve la modification de la délibération n°2025-08, afin de fixer l'entrée en vigueur de la participation employeur à la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2026, date à laquelle elle devient obligatoire pour toutes les collectivités territoriales, tout en maintenant les dispositions relatives à la prévoyance (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025).

Article 2

Dit que les crédits nécessaires pour la participation employeur à la complémentaire santé seront prévus au Budget 2026 et suivants.

Article 3

Donne mandat au Président pour signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Article 4

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mardi 23 septembre 2025

Le Président,

Félix ISMAÏN



Délibération n°2025-43 modification de la délibération n°2025-08 relative à la participation du SM/PNRM à la Protection Sociale Complémentaire - PSC